

Point sur le partenariat FFF-Volkswagen

(BELFA du 19 janvier 2022)

Le Bureau Exécutif prend connaissance du projet partagé avec le partenaire Volkswagen en vue de la fin de saison et de la saison prochaine, qui vise à rétablir une situation viable pour la FFF et les clubs dans un contexte où la pénurie mondiale de composants électroniques due à la Covid-19 a entraîné un délai de livraison des véhicules neufs pouvant aller jusqu'à 20 mois.

Il partagera prochainement avec les Présidents de Ligue et de District sur un projet de révision éventuelle du dispositif FAFA Transport et d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, afin d'en faire profiter les clubs, les collectivités et les instances.

Contrat de partenariat FFF-Volkswagen et FAFA Transport (BELFA du 1^{er} février 2022)

Comme il s'y était engagé lors de sa réunion précédente, le Bureau Exécutif a consulté le Collège des Présidents de Ligue le 25 janvier dernier, puis a échangé à nouveau avec le partenaire via les services fédéraux. Réunion du : Mardi 1^{er} février 2022, en visioconférence 17h00 - 18h00 Présidence : M. Vincent NOLORGUES Présents : MM. Philip GUYOT DE CAILA - Pierre GUIBERT - Cédric BETTREMIEUX - Philippe LE YONDRE - Christophe SOLLNER - Gérard BROUSTE - Didier ESOR - Claude DELFORGE - Pierric BERNARD-HERVE Mme Véronique LAINE Participants : MM. Sylvain GRIMAUTL – Matthieu BENADON (LFA) Excusés : Mme Marie-Christine TERRONI

A la suite de ces échanges, il décide pour la fin de saison 2021-2022 les dispositions suivantes :

- **Consommation des enveloppes régionales du FAFA Transport**, jusqu'à épuisement, sur des véhicules VW uniquement, avant renationalisation de l'enveloppe au 31 mars si besoin ;
- **Investissement de 600 K€** dédiés au financement de bornes de recharge électrique. Le déploiement et le financement de ces bornes de recharge électrique seront réalisés de la façon suivante :
 - 39 projets minimum financés pour les instances (3 par territoire, en métropole) – Enveloppe de 30 000 € par territoire (Ligue et Districts) - financement à hauteur de 45% maximum par projet, soit 10 000 € (1 projet = 1 borne de recharge rapide + 1 borne de recharge normale équipée chacune de de 2 points de recharge) - Coût unitaire d'un projet = 22 K€
 - 26 projets financés pour les clubs/collectivités (2 par territoire, en métropole) – Enveloppe de 16 000 € par territoire - financement à hauteur de 50% maximum par projet, soit 8 000 € (1 projet = 2 bornes de recharge équipées chacune de 2 points de recharge) - Coût unitaire du projet = 16 K€

Questions (suite à la réunion du 14/01) et réponses (retour de la FFF)

Concernant les dossiers de « sécurisation », si le porteur du projet a plusieurs types de projets, doit-il présenter 3 projets séparément ?

Comme indiqué dans le cahier des charges du FAFA Equipement Clubs-Collectivités 2021-2022 (page 9), il y a autant de projets de dossiers que de projets de sécurisation.

Par exemple, si un porteur de projet a un projet de pare-ballons, de bancs de touches et mains courantes, il est nécessaire de constituer 3 dossiers différents (pour les pare-ballons, il faudra cocher « Protection de l'aire de jeu » dans la fiche projet).

Concernant les projets dits « innovants », existe-t-il un plafond fédéral ? Comme pour les autres natures de projet, il est du ressort de la Ligue de définir sa propre modalité de financement pour cette nature de projet « Projet dit innovant ». La seule modalité de financement à respecté, commune à l'ensemble des natures de projets, est une aide de 1 500€ minimum (seuil défini par la FFF) dans la limite de 80% du coût du total du projet (pour des raisons légales).

Concernant les dossiers de « transport », est-ce normal qu'il n'y ait pas dans le dossier à compléter la fiche projet « plan de financement projeté » ? Il est normal qu'il n'y ait pas de plan de financement dans le dossier car celui-ci est intégré dans l'outil FAFA en ligne.

Multi-projets

- ▶ Si un projet est composé des natures de projet 03 + 07 à 10 ou 04 + 07 à 10 -> une seule fiche projet doit être remplie
- ▶ Si un projet est composé des natures de projet 01 et 02 -> deux fiches projets doivent être remplies
- ▶ Si un projet est composé des natures de projet 01 ou 02 et 03 ou 04 -> deux fiches projets doivent être remplies
- ▶ Si un projet est composé des natures de projets 01 ou 02 + 05 à 10 -> deux fiches projets doivent être remplies
- ▶ Si un projet est composé de N sous natures de projets 04 -> N fiches projets doivent être remplies